

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux d'enfouissement des réseaux de la Place Jean-Jaurès, réalisé par l'entreprise SATELEC, 10 route du Lowweg-59380 Quaëdypre.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

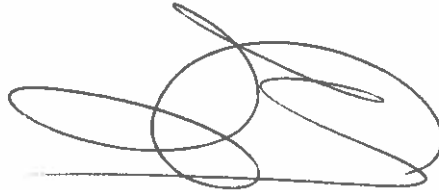
Article 1 : Le stationnement sera interdit au droit de travaux de la Place Jean-Jaurès du **Lundi 9 Octobre 2023 au Lundi 25 Décembre 2023.**

Article 2 : Une déviation sera mise en place par l'Avenue Bernard Chochoy, la D225, rue Candide Couzin, rue Pasteur et un alternat de circulation par feux tricolores sera mis en place

Article 3 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable de l'entreprise SATELEC
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 06 Octobre 2023.

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le **09 OCT. 2023**